

---

# NEUROFIBROMATOSES ET RECKLINGHAUSEN ASSOCIATION

Siège social :  
53 rue Jules Verne  
59960 NEUVILLE-EN FERRAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---



# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association NEUROFIBROMATOSES ET RECKLINGHAUSEN

## I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NEUROFIBROMATOSES ET RECKLINGHAUSEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II. FONDEMENT DE L'OPINION

### A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



### III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans le rapport moral sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 11 mars 2022

Le Commissaire aux comptes

Groupe SECOB Nantes



Marc RETAILLEAU

**GROUPE SECOB NANTES**  
Commissaires aux comptes  
6 rue de la Cornouaille  
44300 NANTES

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	4 388	3 542	846	1 156	310-	26.82-	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	<b>4 403</b>	<b>3 542</b>	<b>861</b>	<b>1 171</b>	<b>310-</b>	<b>26.48-</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	7 791		7 791	6 062	1 730	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				44	44-	100.00-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	2 371		2 371		2 371	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	544 680		544 680	549 372	4 692-	0.85-
Charges constatées d'avance (2)	62 359		62 359	106 306	43 947-	41.34-	
<b>Total II</b>	<b>617 201</b>		<b>617 201</b>	<b>661 783</b>	<b>44 583-</b>	<b>6.74-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>621 603</b>	<b>3 542</b>	<b>618 062</b>	<b>662 954</b>	<b>44 893-</b>	<b>6.77-</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**GROUPE SECOB NANTES**  
Commissaires aux comptes  
ORMEO / AFC EXPERTS COMPTABLES  
6 rue de la Cornouaille  
44300 NANTES

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>						
	<b>Situation nette (sous total)</b>						
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>						
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
	<b>Total IV</b>						
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>						

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**GROUPE SECOB NANTES**  
Commissaires aux comptes  
6 rue de la Cornouaille  
44300 NANTES

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b> (1)				
Cotisations	28 140	26 745	1 395	5.22
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 942	5 120	2 178-	42.53-
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 711	2 201-	5 912	268.58
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	19 800	300	19 500	NS
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	600		600	
Dons manuels	178 192	171 343	6 849	4.00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	67 154	79	67 075	NS
Contributions financières	15 302	14 954	348	2.33
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
<b>Total I</b>	<b>315 841</b>	<b>216 340</b>	<b>99 501</b>	<b>45.99</b>
<b>Charges d'exploitation</b> (2)				
Achats de marchandises	2 631	3 481	850-	24.41-
Variation de stock	1 730-	690-	1 040-	150.64-
Autres achats et charges externes	156 540	52 934	103 606	195.73
Aides financières	180 761	159 714	21 047	13.18
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	909	1 331	422-	31.68-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	24 537	239	24 298	NS
<b>Total II</b>	<b>363 648</b>	<b>217 009</b>	<b>146 640</b>	<b>67.57</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>47 808-</b>	<b>669-</b>	<b>47 139-</b>	<b>NS</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**GROUPE SECOB NANTES**  
Commissaires aux comptes  
6 rue de la Cornouaille  
44300 NANTES

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	3 449		3 585		135-	3.78-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>3 449</b>		<b>3 585</b>		<b>135-</b>	<b>3.78-</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>3 449</b>		<b>3 585</b>		<b>135-</b>	<b>3.78-</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>44 358-</b>		<b>2 916</b>		<b>47 274-</b>	<b>NS</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>						
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>709</b>		<b>751</b>		<b>42-</b>	<b>5.59-</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>319 290</b>		<b>219 925</b>		<b>99 366</b>	<b>45.18</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>364 357</b>		<b>217 760</b>		<b>146 598</b>	<b>67.32</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>45 067-</b>		<b>2 165</b>		<b>47 232-</b>	<b>NS</b>

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2021	12	Exercice N-1	31/12/2020	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	245 946	245 943		171 422	171 422	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	245 946	245 943		171 422	171 422	
- Dons manuels	245 946	178 789		171 343	171 343	
- Legs, donations et assurances-vie		67 154		79	79	
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	53 544			48 203		
2.1 Cotisations avec contrepartie	34 793			29 664		
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	15 302			14 954		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 449			3 585		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	19 800			300		
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>319 290</b>	<b>245 943</b>		<b>219 924</b>	<b>171 422</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	279 951	194 826		159 714	159 714	
1.1 Réalisées en France	279 951	194 826		159 714	159 714	
- Actions réalisées par l'organisme	129 951	44 826		109 714	109 714	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	150 000	150 000		50 000	50 000	
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	1 008	1 008		1 167	1 167	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 008	1 008		977	977	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				190	190	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	82 689	19 815		56 129	10 541	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	709			751		
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>364 357</b>	<b>215 649</b>		<b>217 761</b>	<b>171 422</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>45 067-</b>	<b>30 294</b>		<b>2 163</b>		

**GROUPE SECOB NANTES**  
 Commissaires aux comptes  
 6 rue de la Cornouaille  
 44300 NANTES

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	31/12/2021 12 Dont générosité du public	TOTAL	31/12/2020 12 Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>			17 170	
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>			17 170	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			7 700	
Réalisées en France			7 700	
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>			9 470	
<b>TOTAL</b>			17 170	

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	194 826		159 714		35 112	21.98
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	44 826		109 714		64 888	59.14
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	150 000		50 000		100 000	200.00
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	1 008		1 167		159	13.62
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 008		977		31	3.17
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			190		190	100.00
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	19 815		10 541		9 274	87.98
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	215 649		171 422		44 227	25.80
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	30 297		0		30 297	NS
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	245 946		171 422		74 524	43.47

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	245 943		171 422		74 521	43.47
- Dons manuels	178 789		171 343		7 446	4.35
- Legs, donations et assurances-vie	67 154		79		67 075	NS
- Mécénats						
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>245 943</b>		<b>171 422</b>		<b>74 521</b>	<b>43.47</b>
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>						
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>						
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>245 943</b>		<b>171 422</b>		<b>74 521</b>	<b>43.47</b>

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)						
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public						
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>						

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>						
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>						
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>TOTAL</b>						
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>						
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>						
(-) Utilisation						
(+) Report						
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>						

Commentaires: